

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>90776</b>	De <b>M. Jacques Moignard</b> ( Radical, républicain, démocrate et progressiste - Tarn-et-Garonne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Logement, égalité des territoires et ruralité		<b>Ministère attributaire</b> > Logement et habitat durable
<b>Rubrique</b> > logement	<b>Tête d'analyse</b> > aides de l'État	<b>Analyse</b> > aides à la pierre. réforme. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>03/11/2015</b> Date de changement d'attribution : <b>12/02/2016</b> Question retirée le : <b>15/03/2016</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Jacques Moignard attire l'attention de Mme la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité sur la réforme du financement des aides à la pierre qui nourrit de fortes inquiétudes. La création du Fonds national des aides à la pierre (FNAP), telle que prévue par l'article 56 du projet de loi de finances pour 2016, fait en effet craindre aux organismes d'habitations à loyer modéré (HLM) un désengagement de l'État en matière de financement du logement social. Ce fonds, établissement public administratif à caractère national, serait pour grande partie abondé par des prélèvements sur les organismes HLM ; laissant craindre une diminution sévère, voire une suppression, des subventions et contributions de l'État. Aussi, il l'interroge sur les mesures que le Gouvernement entend prendre pour sécuriser le fonds dédié à la production de logements et préserver les capacités d'investissement déployées par les bailleurs sociaux sur le territoire national.